

FAIT à Londres le douzième jour du mois de mai de l'an mil neuf cent quarante neuf, en français, en anglais et en espagnol, en un exemplaire unique qui sera déposé aux archives de l'Organisation de l'Aviation civile internationale. Des copies certifiées conformes du présent Accord seront transmises par le Secrétaire général de l'Organisation à tous les Gouvernements signataires et adhérents.

Suivent les noms des signataires pour la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis.

